

BROCHURE D'INFORMATION AUX RIVERAINS • MARS 2020

Liaison souterraine Auvélais-Gembloux



● **Valérie Jadot**
Community Relations Officer



Chers riverains,

En novembre dernier, Elia, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité haute tension, vous a présenté, lors d'une Réunion d'Information Préalable du public (RIP), son avant-projet de liaison souterraine 2 x 150 kV en suivant un tracé optimisé.

Pour rappel, ce projet répond à deux enjeux : assurer la fiabilité du réseau et contribuer à la sécurité d'approvisionnement de la région en permettant une intégration des énergies renouvelables.

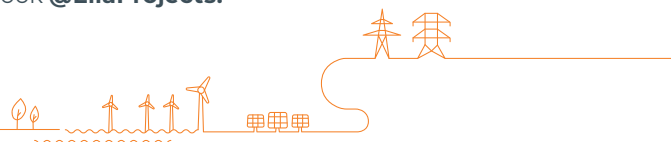
Suite à la RIP, vous avez eu l'occasion, durant 15 jours, d'envoyer vos remarques, suggestions et observations. Comme le prévoit la législation, celles-ci ont été transmises au bureau d'études agréé et indépendant CSD Ingénieurs, afin de réaliser l'Etude des Incidences sur l'Environnement (EIE). Sur base de ces informations, CSD Ingénieurs a pu analyser l'avant-projet proposé par Elia et nous soumettre des recommandations en vue d'améliorer notre projet tout en limitant l'impact sur l'environnement. Outre l'analyse des incidences environnementales du projet, l'étude apporte également des réponses aux questions et remarques formulées lors de la Réunion d'Information Préalable et dans les courriers.

Dans cette brochure, nous vous transmettons les dernières informations sur le projet avec un focus tout particulier sur l'Etude des Incidences sur l'Environnement et quelques-unes de ses recommandations.

Prochainement, Elia introduira une demande de permis d'urbanisme comprenant en annexe l'étude environnementale réalisée par CSD Ingénieurs. Vous pourrez par la suite consulter l'intégralité de l'étude et de la demande de permis lors de l'enquête publique, organisée par votre Administration communale.

L'équipe Elia reste à votre écoute et se tient à votre disposition au **0800/18 002** ou à l'adresse **riverains@elia.be**. Retrouvez également l'actualité du projet sur **elia.be** ou sur notre page Facebook **@EliaProjects**.

Bonne lecture !



Le projet Auvelais-Gembloux, un investissement pour l'avenir

Un réseau fiable pour l'approvisionnement de votre région

La ligne existante arrive en fin de vie et ne sera, à terme, plus capable de répondre aux futurs besoins en électricité de votre région. Le nouveau projet est un véritable investissement pour l'avenir de votre région afin d'assurer la fiabilité du réseau.

Vers une meilleure intégration des énergies renouvelables

A l'heure de la transition énergétique, le réseau électrique haute tension doit être capable d'accueillir les pics de production d'énergies renouvelables produites localement. La liaison Auvelais-Gembloux aura ainsi une capacité de transport suffisante à l'intégration de ces énergies et à l'évolution de ces productions.

L'Etude des Incidences sur l'Environnement, un outil d'information et de décision

Comme le prévoit la législation en Région wallonne, le projet de pose d'une ligne souterraine 2 x 150 kV, tel que proposé aujourd'hui, ne nécessite normalement pas d'Etude d'Incidences sur l'Environnement.

Néanmoins, afin de poursuivre dans la direction déjà prise initialement, Elia a préféré réaliser une Etude d'Incidences sur l'Environnement plutôt qu'une Notice, dont le contenu est plus réduit et ne nécessite pas légalement de Réunion d'Information Préalable.

Cette étude complète doit être réalisée par un bureau agréé et indépendant qui prend en compte l'avant-projet au regard des impacts tels que le sol, l'air, l'eau, le climat, le paysage, le patrimoine, les déchets, la santé, l'acoustique et les aspects socio-économiques.

Pour ce projet spécifique, c'est le bureau d'études CSD Ingénieurs qui a réalisé l'étude.

L'Etude des Incidences sur l'Environnement est un document officiel annexé à la demande de permis. Il donne aux fonctionnaires technique et délégué du Service Public de Wallonie, compétents pour la délivrance des autorisations, toutes les informations environnementales pour prendre une décision sur le projet.

Que comprend une EIE ?

- Une description détaillée du projet ;
- Une évaluation environnementale sur base de critères déterminés ;
- Un examen des incidences pendant la période du chantier et une fois la ligne mise en service ;
- Un examen des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées ;
- Une étude des incidences sur le territoire des communes concernées et voisines ;
- Un résumé des réponses apportées aux remarques du public ;
- Un chapitre reprenant les conclusions et les recommandations en vue d'éviter, de diminuer ou de compenser les incidences.

Qui est CSD Ingénieurs ?

CSD Ingénieurs est un bureau d'études européen, indépendant et agréé par la Région wallonne. Il est actif dans les domaines de l'environnement et de la construction. Avec un ancrage local à Namur, Liège et Bruxelles, le bureau se compose de :

- 700 collaborateurs, dont 60 en Belgique ;
- 25 ans d'expérience en Belgique et 45 ans en Europe ;
- 300 évaluations environnementales ;
- Une équipe expérimentée dans les notices et études d'incidences.

Les principales conclusions environnementales, peu de changements recommandés

Parmi les conclusions et recommandations formulées par les experts, plusieurs thématiques ont été abordées et étudiées, dont voici les principales conclusions :

Le tracé

Le tracé proposé lors de la Réunion d'Information Préalable du public a fait l'objet de plusieurs études d'alternatives et aucune autre n'est privilégiée. Ainsi, le tracé s'implanterait principalement en zone agricole (80% du tracé) en longeant le pipeline d'Inovyn. De cette façon, il respecte les principes de bon aménagement du territoire prescrits par le Schéma de Développement du Territoire (SDT), en regroupant les infrastructures.

Le chantier

Les incidences pour les riverains sont limitées étant donné que les travaux sont majoritairement réalisés en zone agricole.

Elia prévoit des tranchées à ciel ouvert sur la majorité du tracé et des forages dirigés sous les principales voiries, sous les boisements et sous les éléments hydrographiques afin de ne pas perturber la mobilité et la végétation.

Les incidences sont surtout attendues pendant la phase de chantier. Celui-ci sera organisé en trois étapes :

- **2020-2021** : Pose du 1er terne souterrain 1 x 150 kV ;
- **2022** : Démantèlement de la ligne aérienne existante, une fois le 1^{er} terne en service, pour garantir la sécurité d'approvisionnement de la région ;
- **2025-2026** : Pose du 2^e terne si les besoins du réseau sont confirmés.

La faune et la flore

L'étude des incidences identifie 21 sites de grand intérêt biologique et 2 sites Natura 2000 dans un périmètre de 2 km du projet. La structure écologique principale est concernée par le projet mais n'est pas impactée au vu de la localisation du chantier et de l'utilisation du forage dirigé pour réduire l'incidence sur les zones environnementales.

L'analyse environnementale recommande d'atténuer les incidences sur les oiseaux des plaines agricoles

telles que l'Alouette des champs et les chauves-souris. Cependant, pendant la phase d'exploitation, il n'y aura aucune incidence afin de ne pas perturber la mobilité ou la végétation.

Les champs électromagnétiques

Une seule situation de proximité a été mise en évidence: les habitations les plus proches se situeraient à 6 m de la liaison projetée permettant de respecter le seuil de référence. Les modélisations et les hypothèses démontrent que les champs magnétiques générés par la liaison souterraine respecteraient la référence recommandée par le Conseil Supérieur de la Santé.

La mobilité

Certaines voiries seront limitées à une seule voie durant la phase des travaux. Ces dispositions sont temporaires puisque le chantier sera réalisé par phase.

Le chantier engendrera du charroi. Néanmoins Elia s'engage à mettre en place des mesures de sécurité réduisant les incidences locales du charroi dans la zone, en concertation avec les autorités locales.

Les sols et sous-sols

Concernant la gestion des terres pendant la phase chantier, Elia veille à ce que les terres arables soient stockées distinctement des autres terres afin de pouvoir les réutiliser lors de la finalisation du chantier et donc préserver la structure initiale du terrain.

La zone concernée par le projet compte plusieurs zones de captages d'eau. Des mesures de précaution relatives à la phase de chantier seraient d'application comme par exemple le forage dirigé. Aucune baisse d'alimentation des prises d'eau les plus proches ne devrait être identifiée.

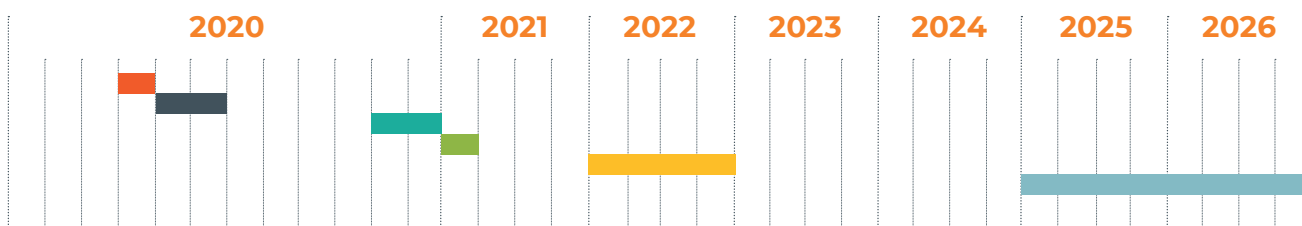


Les prochaines étapes administratives de la demande de permis

A ce stade du projet, Elia prévoit une introduction de la demande de permis courant du mois de mars. Une fois le dossier jugé complet et recevable par le fonctionnaire technique, autorité compétente pour l'instruction de la demande, une enquête publique de 30 jours sera organisée dans votre Administration communale. L'objectif est de vous donner l'occasion de prendre connaissance du projet définitif déposé.

Dans le cadre de l'enquête publique, vous pourrez faire part de votre avis auprès de votre commune, qui en tiendra compte lorsqu'elle remettra son avis au fonctionnaire technique.

Planning




- Introduction de la demande de permis (SPW - Territoire Logement Patrimoine et Energie)
- Enquête publique
- Décision sur la demande de permis
- Pose du 1^{er} terre
- Travaux de démontage de la ligne aérienne actuelle
- Pose du 2^e terre en fonction de l'évolution et de la confirmation des besoins

Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, les travaux se dérouleront en 2 parties :

- Les équipes Elia débuteront le chantier par la pose du câble souterrain ;
- Une fois celui-ci en service, les équipes démonteront la liaison aérienne actuelle (conducteurs, pylônes et fondations).

Elia en quelques chiffres


814
STATIONS À
HAUTE TENSION


30.000
À
380.000
VOLTS


22.300
PYLÔNES


5.563
KM DE LIGNES
AÉRIENNES


2.932
KM DE CÂBLES

